

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 187 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Sandrine MAUREL - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Moussa BENKACI représenté par

Francis TAULAN - Julien BERTEI représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Romain BUCHAUT représenté par Olivier FREGEAC - René-Francis CARPENTIER représenté par Vincent GOYET - Emmanuelle CHARAFE représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Jean-Jacques COULOMB représenté par Frédéric GIBELOT - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par David GALTIER - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Pauline ROSSELL représentée par Eric SEMERDJIAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Louis VINCENT représenté par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Mathilde CHABOCHE - Robert DAGORNE - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Dona RICHARD - Lionel ROYER-PERREAUT - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Fabrice POUSSARDIN représenté à 14h15 par Richard MALLIE - François BERNARDINI représenté à 14h54 par Eric CASADO - Patrick PAPPALARDO représenté à 15h00 par Guy TEISSIER - Françoise TERME représentée à 15h40 par Nicolas ISNARD - Jean-Pierre SERRUS représentée à 15h43 par Amapola VENTRON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA à 15h11 - Sophie GUERARD à 15h12 - Henri PONS à 15h30 - Sabine BERNASCONI à 15h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 15h30 - Magali GIOVANNANGELI à 15h30 - Jessie LINTON à 15h42 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-001-17524/25/CM

■ Approbation du bilan de la concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement "Noailles Cœur Belle de Mai" confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence
115739

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations URB 001-6423/19/CM du 20 juin 2019 et CHL 004-10557/21/CM du 7 octobre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence (Métropole AMP) a approuvé le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille et son avenant n°1, afin de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée et un projet majeur de requalification urbaine du centre-ville de Marseille, indispensable pour ce territoire, cœur de la Métropole.

Signé le 15 juillet 2019 pour une durée de 15 ans, le contrat de PPA porte sur un périmètre de plus de 1 000 hectares, répartis en 7 arrondissements, et concerne près de 200 000 habitants.

Ainsi, pour faire face aux enjeux de la requalification du Grand Centre-Ville de Marseille et aux impératifs d'efficacité liés à la mise en œuvre de ces projets prioritaires, a été créée la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National – SPLA-IN « Aix-Marseille-Provence » (SPLA-IN AMP), dont les statuts ont été approuvés par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 décembre 2019. La SPLA-IN AMP est chargée de la mise en œuvre des interventions sur les secteurs prioritaires, notamment dans le cadre de concessions d'aménagement.

Ces secteurs, qui sont situés dans les périmètres du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Grand Centre-Ville » et qui englobent donc les îlots démonstrateurs du PPA, sont des secteurs sur lesquels l'intervention a été priorisée au regard de l'état de dégradation du bâti et des différentes études préalables déjà réalisées. Ces projets, pour la mise en œuvre desquels les collectivités concernées ont sollicité les concours financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), auront pour objectifs :

- D'accompagner des propriétaires privés à la réalisation de travaux de réhabilitation pérenne et durable de leurs biens.
- D'acquérir les immeubles les plus dégradés (du fait de l'inaction volontaire, de la négligence ou du manque de moyens financiers des propriétaires), pour les recycler.
- D'aménager des espaces publics de proximité : requalification des voiries et réseaux maillant les îlots, aménagements des cœur d'îlots, placettes, squares créant les conditions d'une vraie aménité urbaine.
- De réaliser de petits équipements publics de proximité concourant à l'amélioration de la vie des habitants.

Par délibération CHL-002-11785/22/CM du 05 mai 2022 la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets de renouvellement urbain « Noailles », « Cœur Belle de Mai » et « intervention multi-sites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés ».

Dans le cadre de la phase de concertation réglementaire organisée sur le fondement de la délibération n° CHL-002-11785/22/CM du 5 mai 2022, le projet de réaménagement des espaces publics identifiait, notamment, les voies et places impactées avec des supports cartographiques dotés de légendes explicatives, ainsi que des informations sur les objectifs communs poursuivis pour améliorer le cadre de vie des quartiers concernés.

Par délibération CHL-003-12691/22/CM du 20 octobre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le bilan de cette concertation qui s'est déroulée pendant un mois, du mercredi 08 juin au mercredi 06 juillet 2022 inclus, sous la forme d'une exposition publique dans les locaux de l'Espace Accompagnement Habitat (sis 19 rue de la République 13002), de la Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements (61 la Canebière 13001) et de la mairie des 2^e et 3^e arrondissements (2 place de la Major 13002), avec mise à disposition de registres papier.

Par délibération N° CHL-010-13069/22/CM du 15 décembre 2022, la Métropole Aix Marseille Provence a approuvé la signature du traité de concession, les bilans prévisionnels et les périmètres de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain « Noailles » et « Cœur Belle de Mai ».

Par délibération CHL-009-14856/23/CM du 12 octobre 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a également approuvé les objectifs et modalités de concertation publique des projets de renouvellement urbain sur la ville de Marseille, incluant le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Grand Centre-Ville de Marseille et par la même les opérations de recyclage de l'habitat dégradé et la requalification des espaces publics menées par la SPLA-IN AMP dans le cadre de ses concessions d'aménagement.

En l'état du projet et de ses traductions opérationnelles, des précisions ont été apportées sur les caractéristiques des zones piétonnes réaménagées et celles correspondant aux rues apaisées avec une circulation conservée, mais aussi sur les orientations d'aménagement des places et des rues (revêtement des sols, sécurisation, végétalisation). Les caractéristiques de l'opération entérinées au moment de l'approbation des traités ont donc vocation à être affinées sans remise en cause de leur économie générale, et ne comportent aucune modification substantielle par rapport aux intentions qui avaient été soumises à la phase de concertation réglementaire préalable au printemps 2022, le périmètre restant inchangé, de même que la détermination des rues et places devant être traitées.

Ainsi, par délibération CHL-014-10/10/2024-CM du 12 octobre 2024, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement "Noailles, Cœur Belle de Mai" confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence

Cette concertation publique a permis de répondre aux objectifs suivants :

- Informer le public sur les aspects concrets du projet ;
- Recueillir les avis du public, sous forme d'observations ou propositions ;
- Répondre aux interrogations sur le projet.

Compte tenu de ce qui précède et des engagements de concertation pris dans le cadre du PPA ainsi que des projets de renouvellement urbain sur la ville de Marseille, cette concertation s'est tenue du 6 novembre au 13 décembre 2024 et a porté sur les précisions apportées à la requalification des espaces publics, par le biais :

- D'une exposition publique des documents explicitant le projet à la Maison Pour Tous de la Belle de Mai (3^{ème} arrondissement) et à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissement de Marseille, à Noailles (1^{er} arrondissement) ;
- Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, dont un registre numérique ;
- Des permanences techniques :
 - o Le mardi 12 novembre de 14h à 17h, le samedi 23 novembre de 14h à 16h, le mardi 3 décembre de 9h à 12h, le mardi 10 décembre de 18h à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai.
 - o Le mardi 19 novembre de 13h à 16h45 et le jeudi 28 novembre de 13h à 16h45, à l'Espace Accompagnement Habitat.
- De deux réunions publiques :
 - o Le mercredi 6 novembre de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai.

- Le mercredi 13 novembre de 17h30 à 20h, à la Mairie des 1er et 7ème arrondissement.
- De deux ateliers publics :
 - Le mardi 26 novembre de 17h30 à 20h, à la Maison Pour Tous Belle de Mai.
 - Le mercredi 20 novembre de 17h30 à 20h, à la Mairie des 1er et 7ème arrondissement.

Les dates et les lieux de l'exposition publique, des permanences techniques et des réunions de concertation ont été portés à la connaissance du public par un avis légal publié les 22 et 23 octobre 2024 par voie d'affichage dans deux journaux locaux et sur un site Internet spécialisé, et également affichés en Mairie de Marseille ainsi qu'au au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en plus d'être mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

Deux réunions de synthèse ont permis de restituer aux habitants le bilan de cette concertation :

- Une réunion le mardi 21 janvier 2025 à la mairie de secteur des 1er et 7e arrondissements pour Noailles, qui a réuni une cinquantaine de personnes.
- Une réunion le jeudi 23 janvier 2025 à la Maison Pour Tous Belle de Mai, qui a réuni une trentaine de participants.

Conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, et selon les modalités approuvées dans la délibération n° CHL-009-14856/23/CM du 12 octobre 2023, il est proposé d'approuver le bilan tiré de cette concertation publique, qui met en avant la mobilisation mais également les avis et les attentes des habitants sur le projet de requalification des espaces publics des secteurs de Noailles et Cœur Belle de Mai.

Le bilan de la concertation en annexe présente la démarche et les modalités de la concertation publique, synthétise les contributions formulées par les habitants et participants durant la durée de la concertation ainsi que les réponses qui ont pu être apportées en séance publique par les élus et lors des permanences techniques par les techniciens.

Au total, ce sont donc plus de 200 participants à l'ensemble des réunions et ateliers pour environ 80 contributions aux registres numériques et papier qui ont été enregistrés sur la période de concertation.

Plusieurs avis issus de ce processus de concertation vont pouvoir servir à orienter certains éléments au stade de l'avant-projet, et ainsi être intégrés *in fine* à la requalification des espaces publics des secteurs d'intervention concernés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille approuvé par délibération du Conseil de Métropole du 20 juin 2019 et signé le 15 juillet 2019 ;

- La délibération n° DEVT 012-5206/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé ;
- La délibération n° URB 057-7949/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN) ;
- La délibération n° CHL 004-10557/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat du Projet Partenarial d'Aménagement ;
- La délibération n° CHL-003-10822/21/BM du Conseil de la Métropole du 16 décembre ;
- La délibération n° CHL 003-12691/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le bilan de la concertation publique pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et « Intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés » ;
- La délibération n° CHL 005-12693/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain, la création et L'affectation de l'opération d'investissement « PPA – Concession Noailles - Cœur Belle de Mai » ;
- La délibération n° CHL-010-13069/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022, approuvant la signature du traité de concession, les bilans prévisionnels et les périmètres de la concession d'aménagement pour la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain « Noailles » et « Cœur Belle de Mai » ;
- La délibération n° CHL-009-14856/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023, la Métropole Aix-Marseille approuvant les objectifs et modalités de concertation publique des projets de renouvellement urbain sur Marseille ;
- La délibération n° CHL-055-15097/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant la signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (NPNRU) Grand Centre-Ville ;
- La délibération n° CHL-014-16791/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024 approuvant les modalités de concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement Noailles – Cœur Belle de Mai confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" sont inclus dans le périmètre du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville "Grand Centre-Ville" et doivent être mis en œuvre prioritairement par la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence ;
- Que la concertation menée du 6 novembre au 13 décembre 2024 sur les espaces publics de ces deux secteurs a pleinement respecté les modalités propres aux engagements pris en la matière, dans le cadre du PPA ainsi que des projets de renouvellement urbain sur la ville de Marseille ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le bilan ci-annexé de la concertation publique réglementaire pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement Noailles – Coeur Belle de Mai confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT